

## Adresse du conseil général de la commune de Valence (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Valence (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 41;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21860\\_t1\\_0041\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21860_t1_0041_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

confiance et fidélité, et rendre hommage aux braves Parisiens dont le bras invincible s'unit toujours à la raison.

CHARLES (*maire*), VERNAC (*agent nat.*) [et 4 autres signatures].

*i*

[*Le conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Valence* (1), à la *Conv.; Valence, 20 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Nous avons frémi d'horreur en apprenant les nouveaux dangers qui ont menacé la liberté, et la certitude que les traîtres n'existaient plus a pu seule contenir les mouvemens de notre indignation. Ainsi donc, au moment où les armées républicaines chassent devant elles, comme de vils troupeaux, les cohortes de l'étranger; au moment où la nation française va jouir d'une félicité conquise par 5 années de travaux, de sacrifices pénibles et d'efforts généreux, un hypocrite ambitieux, couvert du masque d'un patriotisme ardent, secondé de quelques hommes aussi pervers que lui, a tenté de saisir l'autorité suprême et d'asseoir une domination tyrannique sur le tombeau de la patrie! Ainsi donc nous n'aurions fait que changer de maître, si le génie de la liberté n'eût veillé sur nous, et si vous n'eussiez déployé cette énergie sublime qui nous a déjà sauvé tant de fois.

Citoyens représentans, que cette grande et terrible leçon ne soit perdue, ni pour vous, ni pour le peuple généreux qui vous a remis ses destinées. Maintenus au milieu de vous cette liberté d'opinions qui forme le plus sûr boulevard de la liberté politique et civile. Le despotisme fut abattu le jour où les liens qui comprimaient la pensée furent brisés. Le despotisme se relèvera triomphant le jour où, frappés d'épouvante et de terreur, les fondateurs de la République craindront d'exprimer leurs véritables sentimens.

Que les individus ne soient plus un objet d'idolâtrie pour un peuple trop confiant peut-être, et que l'expérience de tant de trahisons aurait dû rendre extrêmement difficile. Qu'il sache se défendre des impulsions de cette sensibilité qui le caractérise. Que sa surveillance redouble en raison des droits que l'on acquerra à son estime, et la République est impérissable.

Pénétrés de ces sentimens, nous venons, citoyens représentans, jurer entre vos mains de rester inviolablement attachés à la Convention nationale, de ne servir qu'elle seule, et d'immoler, sans pitié, tous ceux qui, abusant de leur influence ou de leur crédit, voudraient élever une autorité usurpatrice sur les ruines de la liberté et de l'égalité.

DUPUY (*maire*), A. VIDALOT le fils (*agent nat.*), DUCCOIN (*secrét. g<sup>al</sup>*) [et 11 autres signatures].

*j*

[*L'administration du distr. de Pont-Croix* (1) à la *Conv.; Pont-Croix, 21 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Enfin Catilina n'est plus, et le bon citoyen respire. Il a disparu, ce scélérat, avec son trône, sa Cour et ses vertus affreuses, et la Convention rivalise aussi de victoire avec les défenseurs les plus intrépides de la République. Elle ne s'est jamais montrée si grande, ni plus digne du peuple qu'elle représente.

Partout, dans un même jour, en un même moment, dans les extrémités les plus lointaines comme au centre de la République, le crime et ses exécrables satellites ont été anéantis sous les coups mille fois redoublés de la vengeance nationale. Exemple terrible! Sort inévitable de tous les ambitieux et de tous les ennemis de la liberté! Continuez, intrépides législateurs, d'assurer le triomphe de la République, de cautionner, par l'essor des sentimens généreux, la liberté civile et la liberté politique. Vous avez prononcé l'arrêt du peuple même. Des millions de braves sont levés pour vous défendre. Le tyran est dans la boue; mais le peuple est debout. Il est debout contre le crime et pour la liberté. Nous n'avons jamais connu, nous ne connoissons jusqu'à la mort d'autre principe que ceux du ralliement à la représentation nationale, la seule autorité légitime qui puisse exister.

Y. BELEGUIC, J.F. GUÉGUEN (*vice-présid.*), M.-L. GIVART [groupe de mots illisibles, puis: *de l'agent nat.*], OLLIVIER (pour le *secrét.*).

*k*

[*Les administrateurs du distr. de Barbezieux* (3), à la *Conv.; Barbezieux, 18 therm. II*] (4)

Citoyens représentans,

Le courage que vous avés mis à délivrer la patrie du monstre cruel qui en dévorait les entrailles, la sagesse avec laquelle vous avés déchiré le prestige de l'illusion qui masquait le Catilina français et ses complices, vous immortalisent dans les coeurs des républicains. Vous avés, en un jour, vengé la liberté des outrages du crime, rappelé à leur énergie et aux vertus républicaines les coeurs des patriotes comprimés, et désespéré les projets des aristocrates, des intrigants et des ambitieux.

Nous nous réjouissons, citoyens représentans, avec tous les amis de la liberté, tous les vrais républicains révolutionnaires, d'une victoire aussi heureuse pour la liberté, et qui sera immortelle dans les fastes de notre révolution.

(1) Finistère.

(2) C 313, pl. 1250, p. 32. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 30 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>b</sup>).

(3) Charente.

(4) C 313, pl. 1250, p. 36. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 2 fruct.; *J. Sablier*, n° 1499.

(1) Lot-et-Garonne.

(2) C 313, pl. 1250, p. 48, 50. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 30 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>b</sup>); *J. Sablier*, n° 1499.